



Cumul emploi retraite : Reprise d'activité ? Informez la MSA !

Si vous reprenez une activité salariée, vous devez impérativement en informer la MSA par écrit, au plus tard dans le mois qui suit, et ce, quel que soit le niveau de rémunération que vous procure cette activité. En effet, la possibilité de cumuler une pension personnelle servie par la MSA avec une rémunération d'activité est soumise à des règles précises suivant la situation dans laquelle vous vous trouvez.

En l'absence de déclaration, le pensionné s'expose à la mise en œuvre d'une procédure de récupération des arrérages de pension versés à tort sans que la prescription de deux ans ne soit opposable à la MSA.

En savoir plus sur le cumul emploi retraite des salariés.



Arrêt de travail : vous devez quitter votre département ou la France pendant votre arrêt de travail (arrêt maladie, congé pathologique, accident du travail ...) ?

Il faut au préalable demander une autorisation à votre MSA.

Pour cela, vous devez transmettre au Médecin Conseil de votre MSA, au plus tard 15 jours avant votre départ, une demande d'autorisation de déplacement, via le formulaire à télécharger sur le site internet de la MSA Beauce Cœur de Loire.

Le non-respect de ces dispositions peut impliquer la suspension des indemnités journalières.



Des aides pour les vacances des enfants et pour les vacances en famille

La MSA, dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, soutient ses assurés bénéficiaires de prestations familiales en accordant des prestations extra-légales pour permettre :

- aux familles avec enfant(s) de partir en vacances en France Métropolitaine en atténuant le coût de l'hébergement,
- à leurs enfants de partir en vacances (colonies, camps, séjours scolaires ou linguistiques, stages sportifs) et/ou de

participer à un accueil de loisirs.

Ces aides sont accordées sous conditions de ressources et sous condition d'âge pour les vacances des enfants. Retrouvez les différentes modalités d'attribution dans notre <u>règlement des prestations extra-légales</u>.



Carte Européenne d'Assurance Maladie

Gratuite et valable deux ans, la carte européenne d'assurance maladie facilite la prise en charge de vos soins médicaux lors d'un séjour temporaire en Europe : vacances, week-end, stage, études, mission professionnelle... Il s'agit d'une carte individuelle, vous devez donc la demander pour chacun des membres de votre foyer (y compris les enfants de moins de 16 ans). Demandez votre carte depuis « Mon espace privé » environ trois semaines avant de partir. En savoir plus

Vacances AVMA

L'Association de Vacances de la Mutualité Agricole dispose de 10 villages vacances en France ouverts à l'ensemble de la population sans distinction de régime de protection sociale. A noter que les adhérents MSA bénéficient d'une réduction de - 10 % en basse saison et -5 % le reste de l'année.

Ces villages proposent des hébergements de type hôtelier ou bien des locations d'appartements et de gîtes. Des équipements de loisirs sont à disposition en fonction des villages : piscines, tennis, mini-golfs... Des activités sont également proposées, aquagym, tir à l'arc, clubs enfants, soirées animées, etc.

En savoir plus







Aides à la scolarité

La MSA Beauce Cœur de Loire, dans le cadre de son action sanitaire et sociale, peut vous accorder, sous conditions de ressources, une aide lorsque vos enfants sont en apprentissage, en contrat de professionnalisation, études secondaires ou s'ils poursuivent des études supérieures.

Retrouvez en pages 15 à 17 de notre <u>règlement 2018</u> <u>des prestations extra-légales</u>, le détail de ces aides : bénéficiaires, conditions d'attribution, montants, formalités....



Complémentaire santé : trois aides à connaître

Pour être bien remboursé, il est important d'avoir une complémentaire santé. En cas de faibles ressources, vous pouvez bénéficier :

- d'une prise en charge de vos frais de santé avec la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C),
- ou d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS),
- ou d'une aide au paiement d'une complémentaire santé au titre de <u>l'action sanitaire et sociale de la MSA</u> (consultez la page 28)

A noter:

Depuis le 1er janvier 2018, la CMU-C vous permet également de bénéficier d'un chèque énergie destiné à

- réduire votre facture d'électricité, gaz, fioul, charbon, bois...
- financer certains travaux de rénovation énergétique de votre logement.



Suivi de l'état de santé au travail

La récente modernisation de la santé au travail a instauré un suivi individuel de l'état de santé de chaque salarié qui est adapté à ses besoins et aux risques liés à son poste de travail. Trois types de suivis sont désormais assurés :

- un suivi individuel simple,
- un suivi individuel adapté,
- un suivi individuel renforcé.

En savoir plus



Aide au retour à domicile après hospitalisation

La MSA Beauce Cœur de Loire, dans le cadre de son action sanitaire et sociale, permet à ses ressortissants agricoles isolés ou fragiles, sortant d'un établissement hospitalier (hospitalisation, passage aux urgences, traitement ambulatoire lourd ...), de bénéficier d'une aide favorisant le retour à domicile, par l'intervention d'un prestataire agréé et

Retrouvez en page 31 de notre <u>règlement 2018 des prestations extra-légales</u>, le détail de cette aide : bénéficiaires, conditions d'attribution, montants, formalités, ...



Phyt'attitude : bilan des observations liées aux phytosanitaires

Ce réseau de vigilance des effets sanitaires liés aux expositions professionnelles aux produits Phytopharmaceutiques et produits chimiques en milieu agricole a été créé par la MSA et fonctionne depuis près de 30 ans. Le dernier bilan publié porte sur les observations réalisées entre 2011 et 2014 et est particulièrement instructif. On peut notamment citer les informations relatives aux circonstances d'exposition ainsi que les incidents rencontrés. Figurent également des observations médicales en fonction des produits utilisés.

En savoir plus.